



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra à 19h30, le lundi 5 octobre 2026, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, à La Présentation, le Conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction de 2 remises jumelées au 632 et 634, rue Audette - lots 6 683 652 et 6 683 653.

Cette demande vise à permettre l'implantation d'une remise de 3.05 m x 3.05 m sur le lot 6 683 652 et une remise de 3.05m x 3.05m sur le lot 3 683 653, possédant un mur mitoyen. Les remises projetées seront donc jumelées, elles ne posséderont donc pas de marge de recul latérale sur le côté mitoyen. La réglementation applicable au bâtiment accessoire prévoit qu'un bâtiment accessoire doit respecter une marge de recul latéral minimal de 1 mètre.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la consultation publique qui sera tenue lors de la séance du Conseil municipal du 5 octobre 2026 à compter de 19h30 au bureau municipal (772, rue Principale, La Présentation, Québec, J0H 1B0).

DONNÉ À LA PRÉSENTATION, CE 21 SEPTEMBRE 2026

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière trésorière